

X.

Mémoire concernant le renforcement du germanisme en Belgique et l'établissement d'un fonds destiné à son progrès, par von REICHENAU (1).

Ce rapport avait été envoyé aux personnalités supérieures de l'Administration en Belgique. Dès le 12 mars 1918 notamment, il avait été remis à M. POCHHAMMER, référendaire pour les Finances.

M. von REICHENAU situe ainsi le problème : « En Belgique le germanisme constitue un des soutiens aussi bien des rapports entre l'Empire allemand et la Belgique que du développement économique de l'activité commerciale et industrielle allemande. »

Il en conclut que le devoir de l'Etat allemand est de développer le germanisme en Belgique par tous les moyens.

« D'après l'article 43 de la Convention de La Haye, écrit-il, l'Etat étranger en territoire occupé doit aborder toutes les questions qui ont trait au rétablissement et à la conservation de la vie publique. Le germanisme en Belgique est une partie essentielle de la vie économique belge, et son affermissement et son progrès se trouvent, de toute façon, dans l'intérêt bien compris de l'Etat belge; c'est pourquoi il ne faut pas prendre en considération l'éventualité où des pouvoirs temporaires à l'intérieur de la Belgique, auraient plus tard d'autres vues. Dans tous les cas, du point de vue de l'intérêt allemand il est nécessaire de toute urgence, d'agir dès maintenant en faveur du germanisme en Belgique, alors que s'offre une occasion pour cela qui ne se représentera plus. »

Rapport des chefs de l'Administration allemande pour la Flandre et la Wallonie, SCHAIBLE ET HANIEL, 16 septembre 1918.

Le rapport déposé par les deux Chefs de l'Administration Civile en Belgique a pour but d'établir quelles sont les mesures à prendre pour favoriser la propagande germanique en Belgique dans l'avenir.

Nous donnons ci-dessous les conclusions de ce rapport (2).

a) Soutien des églises et écoles allemandes et mesures qui serviront au maintien et à la propagande de la langue allemande, comme création de cours de langue allemande, conférences de propagande, soins à donner au théâtre allemand, festivités théâtrales, soin apporté à la musique allemande, soutien des journaux allemands, établissement de bibliothèques et de librairies allemandes;

b) Prévoyance économique et sociale, information et consultation juridique dans les affaires privées et économiques, renseignement de situations et de travail, aide aux nécessiteux et malades, prévoyance familiale, création de places gratuites dans les hôpitaux belges, ou aussi, dans le cas où les circonstances d'après-guerre laissent apparaître cette nécessité, établissement d'hôpitaux allemands;

c) Culture générale répandue concernant le soutien et la reconstitution de l'Empire allemand et de la nationalité allemande.

L'organisme de propagande devrait devenir une grande administration ayant ses établissements principaux à Bruxelles, Liège et Anvers avec des ramifications en province. Le centre des affaires devrait se trouver au siège du gouvernement général. De cette façon tous les moyens de propagande seraient concentrés avec le maximum d'efficacité.

Le président de la « Verein für das Deutschtum im Ausland ».
(Association pour le Germanisme à l'étranger.).

(1) DONUR : « *Das Sicherung des Deutschtums in Belgien* », déposé aux Archives de la Guerre, à Bruxelles.

(2) Ce rapport se trouve déposé au dossier « *Sicherung des Deutschtums in Belgien* ». — Rapport V. 6772 conservé aux Archives de la guerre à Bruxelles.

SEPTIÈME PARTIE

ANNEXE

Pièces Allemandes

Les documents que nous publions dans cette septième partie n'appartiennent pas au Conseil de Flandre. La plupart ont déjà été publiés.

Ce sont des pièces allemandes qui ne furent pas connues — tout au moins officiellement — du Conseil de Flandre.

Elles présentent un intérêt tout à fait primordial au point de vue de l'étude du mouvement activiste en Belgique; c'est pourquoi nous avons estimé qu'il était indispensable de les publier dans ce travail.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16